



VARENNES

**AVIS PUBLIC**

## **DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024**

### **RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024**

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Ville de Varennes, pour le 3<sup>e</sup> exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, est disponible pour consultation et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux Services des finances de la Ville de Varennes au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville située au 175, rue Sainte-Anne à Varennes, durant les heures d'ouverture de bureau.

Avis est également donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être remplie sur le formulaire « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Internet de la Ville de Varennes;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Varennes  
Service des finances  
175, rue Sainte-Anne, C.P. 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5

Donné à Varennes ce 23 octobre 2023.

La directrice des Services juridiques et greffière adjointe,

Éléa Claveau, notaire, OMA